



**N° 2021/54**  
**du 24 juin 2021**

## **DELIBERATION**

*portant désignation des représentants de la commune au comité d'études  
dans le cadre de l'élaboration du plan d'urbanisme directeur*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n° 69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie et notamment son article PS.112-17,
- Considérant que la commune est représentée par le Maire ainsi que par, au plus, trois conseillers municipaux au sein du comité d'études, sous l'égide duquel sont placées les études relatives à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur menées par elle,
- La commission de l'aménagement urbain consultée en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2021,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 121-12 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, il est décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

#### **ARTICLE 2 :**

Sont désignées aux fins de représenter la commune au sein du comité d'études relatif au plan d'urbanisme directeur, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Marcel PAITA, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire ;
- Monsieur Michel TEUGASIALE, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire ;
- Madame Anouck LEFERS, conseillère municipale.

**ARTICLE 3 :**

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4 :**

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, à la province Sud, et affichée à la porte de la Mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**

Handwritten signatures of council members and the Mayor, including a circular stamp for the Mayor: "NOUVELLE-CALÉDONIE LE MAIRE COMMUNE DE PAÏTA" with the name "Willy GATUHAU" written below it.

**AMPLIATIONS :**

- Registre.....	1
- S.A.S.....	1
- S.G.....	1
- SGA.....	2
- Cabinet.....	1
- DST.....	1
- Service des Finances.....	1
- Service de l'Urbanisme.....	1
- Trésorier de la province Sud.....	1
- DAEM de la province Sud.....	1
- Groupement AMO PUD.....	1
- Affichage.....	2
- Intéressés.....	3
- Archives.....	1

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**  
 • de la transmission effectuée le 25 JUN 2021  
 • de la notification effectuée le 28 JUN 2021  
 • de la publication effectuée le 28 JUN 2021  
 Par délégation du Maire  
 Le Secrétaire Général  
 Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
 Païta, le 28 JUN 2021